

Rapport de la CoFin sur le préavis N°4-2021 concernant une demande de crédit d'étude pour l'amélioration des ressources de la zone des Issalets – La Joux, en Haute-Veveyse de Fégire

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 1er mars 2021 à 19h30. Etaient présents :
Madame Barbara de Kerchove, Messieurs Alain Vionnet, Président, Stéphane Jaquet, Vice-président, Marc Châtelain, Roland Rapin, Cédric Tercier, Pascal Viénet.

Monsieur Alain Bovay, Syndic, responsable des finances ainsi que Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, ont participé à notre séance et nous les remercions de leurs explications.

Depuis le début des années 2000, les communes de Blonay et St-Légier recherchent activement de nouvelles sources d'eau de boisson sur leur territoire, en procédant à plusieurs campagnes de reconnaissances, sondages et suivi hydrogéologique dans la Haute vallée de la Veveyse de Fégire.

Un premier projet de mise en valeur avait été conçu par le bureau d'ingénieur CSD en 2013 ; les deux conseils communaux avaient accepté le préavis no 11-2013. L'adjudication des travaux à l'entreprise COFOR s'est très vite avérée un désastre et le contrat d'entreprise avait été résilié par courrier du 12 septembre 2014. Un accord transactionnel a été signé dans lequel la nouvelle société Entreprise Drilling SAS (anc. KOFOR SA) s'engage à verser la somme de CHF 400'000.00 aux communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz ; à ce jour, aucun versement n'a été réceptionné.

Les municipalités se sont tournées vers un nouveau projet et ont pris conseil auprès du Professeur Parriaux. Ce dernier propose de se concentrer essentiellement sur la période estivale. La construction de trois puits d'un coût estimé entre CHF 150'000.00 et CHF 300'000.00 le puits selon la profondeur sera nécessaire, ce qui sera encore un coût bien inférieur au premier préavis. L'étude permettra de déterminer le diamètre de la conduite d'eau et de savoir combien on peut recevoir d'eau. St-Légier va utiliser les forages verticaux déjà existants pour le futur pompage. Seul bémol : les pompes devront être fournies en énergie : des capteurs solaires seront installés. Le coût de la remise en état de l'ancienne plateforme de forage ne sont pas encore connus.

Le coût de CHF 100'00.00 pour le projet du transport de l'eau pour la commune de St-Légier-La Chiésaz est justifié par le fait que notre commune doit changer ses conduites contrairement à Blonay.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres présents de la CoFin acceptent à l'unanimité le préavis et proposent au Conseil communal et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc d'approuver les conclusions du préavis N° 4-2021, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant de CHF 269'150.00 ;
- Autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- Financer la dépense par un emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum.

Pour la commission des finances :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Pascal Viénet